



Rapport de la commission des finances du Conseil communal de Villeneuve
Sur le préavis n° 15/2017 relatif à la
Demande de crédit pour la réfection de la route des Remparts

Président : Marcel David Yersin

Rapporteur : Charles-Henri Pilet

Membres : Gilbert De Cristofaro

Nicolas de Angelis

Thibaut Cornet

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances s'est réunie à deux reprises, les 19 décembre 2017 et 16 janvier 2018 pour examiner le préavis 15/2017, une fois en présence de M. le Municipal Michel Oguey en charge du dossier, qu'elle remercie pour sa disponibilité, les explications et les réponses délivrées aux questions posées.

Globalement, la CoFin relève que la participation cantonale à la réfection de la rue des Remparts s'élève à CHF 979'257.90, alors que la Commune prévoit des travaux de réfection de la chaussée pour un montant de CHF 837'232.15, mais aussi d'autres travaux, en particulier la mise en séparatif des eaux claires et usées pour un montant de CHF de 2'036'386.85. Au total la commune prévoit d'investir CHF 2,875 millions de francs. Notons que ce montant ne comprend pas le raccordement de la rue des Remparts au pont sur l'Eau-Froide qui fait l'objet d'un autre préavis.

Pour se déterminer, la CoFin s'est penchée sur l'opportunité du moment et les avantages obtenus, ainsi que sur la hauteur de l'investissement à consentir pour ces travaux.

Bien que la CoFin ne traite pas directement les aspects techniques du projet, il lui paraît évident que l'amélioration des services industriels de ce secteur de Villeneuve est nécessaire. Pour la petite histoire, le Municipal Michel Oguey a confié à la commission qu'un document de plus de 60 ans, prévoyait déjà à l'époque de changer les conduites des eaux claires et usées à cet endroit. Aujourd'hui, la CoFin est d'avis que les conditions sont réunies pour réaliser ces travaux planifiés depuis 2011. En effet, une belle opportunité se présente pour la Commune de mettre en conformité ses installations en sous-sol de la rue des Remparts, du moment où

des travaux d'aménagements en surface pris en charge par le canton et liés au prolongement de la ligne de trolleybus 201 des VMCV entre la gare de Villeneuve et l'hôpital de Rennaz vont être effectués sur ce tronçon. De plus, les services industriels prendront en charge les frais relatifs à leur part de fouille et de remblayage selon la répartition financière présentée à la page 4 du préavis.

S'agissant des avantages dont la Commune va bénéficier, la CoFin note que le fait que nos travaux ont été mis en soumission avec ceux de l'ensemble du projet de réaménagement routier entre Villeneuve et Rennaz, permet des économies d'échelle et que les études sur le réaménagement de la chaussée et de ses abords, sur l'état de la route, ainsi qu'un état des lieux des bâtiments de la rue des Remparts ont déjà été payés par le canton. Une restitution au canton d'une partie du coût total des études est certes à prévoir une fois le présent préavis adopté.

Examinant particulièrement les enjeux financiers du préavis 15/2017, la CoFin a porté son attention sur la répartition des coûts, à commencer par les montants financés par la Commune.

Dans son appréciation, la CoFin constate qu'une réserve financière de CHF 150'000.- est ajoutée au chapitre « Evacuation des eaux », cela pour pallier à d'éventuels imprévus géologiques qui pourraient survenir. Au final, le coût des travaux de ce chapitre s'élève, réserve comprise, à CHF 1'420'494.50.

Comparant ensuite le crédit d'investissement demandé par la Municipalité dans le présent préavis avec le montant de CHF 1'500'000.- figurant à la rubrique « Réfection rue des Remparts » du plan des investissements 2018-2022, la CoFin a voulu comprendre les raisons de cette différence de plus de CHF 1'375 000.-

Selon le Municipal M. Oguey, celle-ci est due aux différents travaux qui n'ont pas été - ou pu être - pris en compte à l'établissement du « Plan des dépenses d'investissements 2018-2022 » du 24 octobre 2017. Cela concerne en particulier la participation à la pose de trottoirs, le remplacement d'embranchements du réseau d'alimentation en eau potable, l'amélioration de l'éclairage public, le changement des feux de signalisation au croisement de la RC 780 et de la rue du Collège, ainsi que la moitié du montant du revêtement bitumineux spécial pour le passage des bus.

En ce qui concerne les coûts assumés par le canton, ils comprennent le renforcement de la chaussée pour le passage des bus, une partie de la réfection des trottoirs, les aménagements des arrêts de bus, le déplacement de la fontaine, ainsi que l'autre moitié du revêtement bitumineux.

D'autres partenaires comme les télécommunications, le gaz, le chauffage à distance etc, interviendront pour un montant de CHF 409'460.20 entièrement pris en charge par ces sociétés privées. Les éventuels surcoûts seront également à leur charge.

Ainsi, pour l'ensemble des travaux de réfection de la rue des Remparts, la Municipalité demande un crédit d'investissement de CHF 2'875'000.- en recourant à l'emprunt. La CoFin déplore que le fonds de réserve « eaux claires-eaux usées », ne puisse être utilisé. Déjà

employé pour le préavis 03/2017, ce fonds ne présente à ce jour qu'un solde de CHF 420'000.00.

C'est l'évolution de la dette communale qui sera donc à surveiller ces prochains temps. Pour mémoire, celle-ci se montait au 31 décembre 2016 à CHF 27'607'124.65 pour un plafond d'endettement fixé à 34 millions de francs pour l'actuelle législature et des investissements obligatoires planifiés à hauteur de quelque 20 millions de francs pour les années 2018-2022.

En conclusion, la CoFin a considéré que les taux d'emprunt extraordinairement bas et l'intéressante redistribution cantonale attendue aux comptes 2017 par le biais de la péréquation, ainsi que la nécessaire exécution de ces travaux et le partenariat mis en place pour ce projet, l'emportent clairement sur l'importance de l'investissement et les risques encourus.

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 15/2017, tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'autoriser le projet de réfection de la rue des Remparts tel que décrit dans le présent préavis ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 2'875'000.00 TTC ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt, aux meilleures conditions du marché ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 30 ans, de manière linéaire.

Au nom de la commission des finances

Villeneuve, le 16 janvier 2018

Le Président



Marcel David Yersin

Le rapporteur



Charles-Henri Pilet